

C.G.T.

F.S.M.

# Le délégué du personnel

MENSUEL  
2<sup>e</sup> ANNEE



N° 18 - 8 AOUT 1950

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL  
213, Rue Lafayette, 213 - PARIS (10<sup>e</sup>)

## Libérer notre pays de l'étreinte mortelle des fauteurs de guerre américains

« Il faut libérer la France du fardeau écrasant du plan Marshall ». Ainsi s'exprimait le rapport présenté au Congrès de la C.G.T. en 1948.

C'était encore le temps où les hommes du parti américain, célébrant les vertus charitables des capitalistes yankees, affirmaient que, grâce au plan Marshall, chaque Français pourrait bientôt vivre dans l'abondance.

Aujourd'hui, ils ont changé leur disque. « L'aide américaine nous est utile pour préparer la guerre. » Bien sûr on ne dit pas cela tout crûment.

Il faut nous armer pour défendre la civilisation. Comme en Corée où les avions américains massacrent par milliers femmes et enfants sans aucune raison militaire, comme au Viet-Nam.

Les dirigeants scissionnistes de Force Ouvrière, Jouhaux en tête, ont fait la scission à l'instigation des promoteurs américains du plan Marshall, parce que, disaient-ils, la C.G.T. s'opposait à ce plan de sauvetage (sic), qu'elle n'était pas libre et qu'eux manifestaient ainsi leur « indépendance ».

Leur indépendance et leur souci des intérêts nationaux sont tellement évidents qu'ils approuvent, les yeux fermés, tout ce que font les brigands impérialistes des U.S.A., même lorsqu'ils massacrent les populations paisibles.

Cependant, la soumission de la politique française au plan Marshall, c'est-à-dire aux visées impérialistes des capitalistes américains, a déjà conduit notre pays dans une situation peu reluisante. Elle menace de le conduire à la catastrophe.

\*\*

Les dirigeants américains ne se contentent plus

de la préparation à la guerre d'agression. Ils sont passés à l'agression ouverte.

Toute la gymnastique lamentable par laquelle les agresseurs tentent de justifier leur guerre contre le peuple coréen ne pourra convaincre une seule personne qui se donne la peine de réfléchir, que les bombes américaines portent sur les villes de Corée la liberté, l'indépendance et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

« La Corée aux Coréens, les Américains à la porte, retirez l'unique bateau français envoyé dans les mers de Corée », telle est la réponse logique que font les honnêtes gens aux mensonges grossiers, aux

excitations hystériques des gouvernants yankees et de leurs satellites de France et d'ailleurs.

Que les provocateurs reçoivent de sérieuses leçons sur le sol qu'ils ont violé, il n'est pas un seul travailleur qui ne s'en réjouisse.

Mais les aventuriers de Washington sont de dangereux personnages. L'invasion de la Corée n'est pour eux qu'un hors-d'œuvre.

Leurs déclarations insolentes sur Formose constituent une agression provocatrice à l'égard de la Chine populaire. Leur intervention en Indochine en est une autre contre la République et le peuple vietnamiens.

Leurs excitations et leur marche vers l'aventure sont une menace permanente et grave contre la paix et la vie de tous les peuples.

Aux applaudissements des fabricants d'armes ils votent des sommes énormes pour la guerre. Aux U.S.A. les actions montent. Les prix aussi et déjà

PAR  
**BENOIT FRACHON**  
Secrétaire général de la C.G.T.

des grèves surgissent pour l'augmentation des salaires.

Cependant, la « race supérieure » des capitalistes d'outre Atlantique est composée de maîtres exigeants.

Ils ordonnent à leurs satellites que soient exécutées à plein les clauses du plan Marshall et de son corollaire : le Pacte Atlantique.

Il faut des hommes dans les armées occidentales. Des hommes pour la Corée, des hommes pour la sale guerre, des hommes par millions pour les provocations en Europe.

Il faut des armes et il faut aussi de l'argent.

Finis les couplets idylliques sur le bien-être que l'oncle Sam procurait au peuple de France. Finies les promesses de frigidaires et de lessiveuses mécaniques. Ça c'était bon pour la première phase des opérations.

Maintenant, les patrons américains parlent en patrons.

Ils ne demandent plus, ils exigent. Ils exigent que les jeunes gens de France deviennent plus nombreux des soldats, qu'ils apprennent à faire la guerre en attendant le casse-pipe sous la bannière étoilée.

Ils exigent qu'on attache moins d'importance à ces bagatelles de la vie de tous les jours. D'un ton impérieux, ils commandent qu'on sacrifie les productions de paix à la production de guerre.

Ils exigent que les budgets de la guerre, déjà écrasants, soient élevés au niveau du leur.

Hitler voulait que toute l'Europe soit mobilisée pour sa guerre. Truman fait mieux. A l'Europe occidentale il ajoute tous les pays du monde soumis au régime capitaliste ou colonialiste.

\*\*

Ce ne sont pas nos gouvernants qui le contrarieront. Ils s'approprient à lui donner toutes satisfactions et sur tous les points.

Il n'en est pas de même des masses populaires. Ceux des Français qui avaient pu, jusqu'alors, conserver quelques illusions sur le plan Marshall, sont maintenant fixés.

Ils se rendent compte qu'on les entraîne à la guerre, qu'ils ont à payer les frais de sa préparation et qu'ils paieraient de leur sang et d'innombrables ruines la guerre des capitalistes américains.

Pour les salariés, les questions sont claires :

L'augmentation du budget de la guerre, ce sont les impôts plus lourds, l'inflation, la montée en flèche des prix et le blocage des salaires.

Ce sont les industries de paix, la reconstruction, sacrifiées aux fabrications de guerre et, par conséquent, le chômage pour de nombreuses corporations la pénurie, la misère accrue.

C'est déjà en application de cette politique que patrons et représentants du gouvernement à la Commission supérieure des Conventions collectives ont accouché de chiffres insolents à propos du minimum vital.

C'est parce que les ministres socialistes et M.R.P. exercent une pression sur eux que, au cours des discussions, les délégués de la C.F.T.C. et de F.O. ont refusé les propositions des représentants de la C.G.T. pour soutenir en commun le salaire minimum vital à 19.000 francs par mois pour 40 heures par semaine.

Mais les salariés de toutes tendances n'ont que faire, eux, de ces manœuvres sordides qui se traitent dans les antichambres ministérielles.

Lors des grèves du printemps, ils ont réalisé leur unité d'action. Ils en ont été satisfaits.

Ils recommenceront.

Ils seront plus unis que jamais pour la défense de la paix ; pour dégager notre pays de l'étreinte mortelle des fauteurs de guerre américains ; pour exiger un salaire de garantie décent et l'échelle mobile qui les assurera contre la course des prix ; pour la suppression des zones de salaires ; pour la défense de la semaine de 40 heures que Guy Mollet a si délibérément sacrifiée en proposant celle de 44 heures.

Voilà, camarades délégués, sur quoi doivent porter, dans la période présente, vos efforts en plus des tâches quotidiennes qui s'attachent à votre qualité de délégués élus.

---

## Comment nous avons imposé la réintégration de 2 délégués

A la Général-Motors, à Gennevilliers, la direction a tenté une manœuvre pour diviser les ouvriers dans l'action qu'ils avaient entreprise pour obtenir la prime de vacances.

Les ouvriers refusaient, avec raison, la proposition qui leur était faite par la direction de leur verser pour les vacances la moitié de la prime de fin d'année, ce qui était un marchandage honteux.

Après une baisse de la production des frigidaires de l'ordre de 25 à 75%, cette action ayant entraîné la presque unanimité des ouvriers, la direction était contrainte d'accepter une nouvelle entrevue au sujet de la prime de vacances.

Au cours de cette entrevue, la direction réitéra son NON catégorique. Les délégués ont alors appelé les ouvriers à se réunir en assemblée générale pour leur rendre compte du résultat de leur discussion et ont pris contact avec les dirigeants du syndicat Indépendant pour leur demander de préciser leur position devant tous les travailleurs. A ce moment, deux de nos camarades délégués étaient appelés au

bureau où ils furent mis au courant des intentions de la direction de les licencier.

Quand cette nouvelle fut connue des ouvriers, leur réaction fut immédiate. Ils cessèrent le travail à la quasi-unanimité pour imposer le respect des libertés syndicales et le retrait des sanctions.

Devant cette action unie la direction dut céder et annuler sa décision.

En tant que délégué, je crois qu'il est utile de dégager les enseignements de cette victoire de l'unité d'action. C'est le résultat de discussions patientes et fraternelles avec tous. C'est la preuve que les travailleurs font confiance à ceux qui les défendent et qui font preuve d'esprit de responsabilité, qualité qui doit être celle du délégué conscient de ce que représente le mandat que lui ont confié les travailleurs, et qui est fier de cette marque d'estime et de confiance envers lui et notre grande C.G.T. qui l'a présenté aux suffrages de ses camarades de travail.

Avec l'aide des travailleurs, nous renforcerons encore

cette union qui s'est également manifestée aux élections des délégués du personnel : 12 élus sur 16, et au comité d'entreprise : 9 élus sur 10.

En élevant toujours notre esprit de responsabilité, en étant les meilleurs dans la défense des intérêts de tous les travailleurs de l'entreprise, en nous montrant encore plus fraternels dans nos discussions — sans pour cela cesser de

dénoncer le rôle néfaste des diviseurs et du gouvernement de guerre, soutien du patronat réactionnaire, qui accentue la répression contre les militants de la classe ouvrière — nous sommes certains que l'unité totale se réalisera dans une seule section syndicale à la General Motors.

Ainsi nous serons plus forts pour faire aboutir nos revendications et pour gagner la Paix.

---

## Préparons le 2<sup>e</sup> Congrès mondial des Partisans de la Paix

La période des vacances, que nous traversons, n'a nullement ralenti l'activité des fauteurs de guerre.

En France, s'accroît la misère des masses laborieuses, conséquence de la politique de guerre de nos gouvernants.

En Corée, les agresseurs américains assassinent femmes et enfants — dans leur rage de ne pouvoir vaincre un peuple en lutte pour son indépendance. Mais ils n'ont pas encore osé utiliser la bombe atomique. Ils n'ont pas encore osé parce que 250 millions de personnes de par le monde ont signé l'appel de Stockholm condamnant l'emploi de cette arme d'épouvante.

En France, c'est plus de 11 millions de signatures qui ont déjà été recueillies, mais c'est un fait que nous pouvons encore faire bien mieux. Nous sommes loin d'avoir fait le plein de signatures de tous ceux qui se refusent à la fatalité de la guerre atomique.

La préparation du deuxième Congrès Mondial des Partisans de la Paix qui se tiendra à VARSOVIE, du 16 au 21 octobre, doit nous permettre d'impulser la campagne en faveur de l'appel de Stockholm.

Nos délégués ont un rôle important à jouer dans la préparation de ce deuxième Congrès. Tout d'abord, ils se feront un devoir de le populariser dans leur entreprise.

S'il y a un Comité de la Paix constitué, c'est à lui qu'il appartient de préparer ce Congrès mondial. Bien souvent, cela permettra de faire repartir des Comités, constitués pour une action précise, et qui n'ont guère eu d'activité par la suite.

Mais là où il n'y a pas de Comité, direz-vous ?

Eh ! bien, nos délégués, nos militants syndicaux doivent prendre l'initiative de cette préparation en ne perdant pas de vue qu'un de leurs objectifs est la constitution de ce Comité de la Paix.

Partout, dès à présent, les Comités de la Paix, ou nos délégués, avec l'aide des sections syndicales, doivent organiser des réunions de l'ensemble du personnel, y compris les cadres et ingénieurs, voire même la direction, pour montrer l'importance du 2<sup>e</sup> Congrès, où 250 délégués représenteront la France.

Il sera précédé dans notre pays par des assemblées locales et départementales organisées par les Conseils communaux de la Paix, où devront être délégués des travailleurs élus dans les entreprises.

Pour donner toute son importance au Congrès de Varsovie, une large campagne de propagande est indispensable, et nous savons combien cela coûte cher. C'est pourquoi nos délégués veilleront à ce que des initiatives soient prises pour alimenter le « fonds mondial de la Paix ». Et tout de suite, indépendamment de l'adhésion de leur entreprise qu'ils feront adopter par les travailleurs (droit d'adhésion pour une section syndicale, un syndicat : 100 francs).

Nous aurons d'ailleurs l'occasion, dans notre prochain bulletin, de revenir sur la préparation de ce deuxième Congrès mondial. Mais dès maintenant, partout, préparons des assemblées, popularisons le Congrès par tracts, journaux, etc., collectons des fonds. Travaillons à en assurer le succès.

---

## Défendre la presse démocratique, c'est aussi l'affaire des délégués

Combien sont-ils les travailleurs qui, avant de partir le matin à l'usine, au chantier ou au bureau, écoutent les mensonges que déverse la radio.

Tous ceux qui ont participé au début de cette année au magnifique mouvement de grèves pour les 3.000 francs, se souviennent encore combien les journaux, du « Populaire » à « l'Aurore » et de « Franc-Tireur » à « l'Epoque » — qui forment ce qu'on appelle la grande presse — se sont montrés les complices du patronat et du gouvernement.

Mais nombreux sont néanmoins les travailleurs qui continuent à lire ces journaux, et en particulier en province, les quotidiens et hebdomadaires réactionnaires, et se laissent influencer par eux.

Ce n'est pas par hasard que les attaques les plus acharnées sont déclenchées contre la presse démocratique.

L'augmentation du prix du papier et sa raréfaction n'empêchent nullement certains journaux de tirer sur 8 pages. Seuls sont menacés les journaux honnêtes qui n'ont pour vivre que le montant de leur vente. Les journaux syndicaux — « Le Peuple » et « La Vie Ouvrière » — sont de ceux-là.

Ajoutons les nombreux procès de presse contre les journaux coupables d'avoir réclaté, suivant le vœu de millions de Français, la fin de la guerre au Viet-Nam et de la préparation à la guerre antisoviétique, cause de la misère des classes laborieuses.

Nos délégués, en contact constant avec les travailleurs, se doivent de lutter pour défendre la presse syndicale et démocratique qui seule soutient une politique conforme à leurs intérêts.

C'est pourquoi ils doivent être les meilleurs dans la diffusion de « La Vie Ouvrière » et du « Peuple ». Les exemples ne sont pas rares qui montrent que la baisse ou au contraire l'augmentation de la vente de ces hebdomadaires sont un excellent baromètre qui marque la santé de nos organisations syndicales, la fluctuation des effectifs.

De plus, une souscription nationale en faveur de la presse démocratique, est ouverte depuis plusieurs semaines. Dans chaque entreprise, nos délégués en combattant sans cesse les mensonges de la presse pourrie, doivent appeler à la défense matérielle de nos journaux et collecter pour eux.

Dans le combat que mène la classe ouvrière contre la politique de misère et de guerre de nos gouvernants aux ordres des capitalistes américains, la presse et la radio ont un rôle très important à jouer.

Chaque lecteur gagné est une victoire. Et à tous les auditeurs, conseillons d'écouter la voix de la Paix qui, chaque jour, sur 243 m. 50, de 7 h. 35 à 7 h. 50 et de 23 h. 05 à 23 h. 30, vous fait connaître dans ses émissions : « CE MATIN ET CE SOIR EN FRANCE », la vérité sur les événements actuels.

# QUESTIONS et Réponses

**Q.** — Le Syndicat des Métaux de Bourges nous a transmis la question ci-dessous, qui leur a été posée par les délégués nouvellement élus à l'usine Billant.

**A la première réunion des délégués avec la direction assistait le secrétaire de la section syndicale de l'usine. Or, le patron a interdit à ce dernier de prendre part à la discussion, sous prétexte qu'il n'était pas l'élu du personnel.**

**En a-t-il le droit ?**

**R.** — Non ! le patron ne peut interdire au représentant syndical de prendre la parole.

L'article 14 de la loi du 16 avril 1946 portant statut du délégué du personnel stipule en effet :

*« Les délégués du personnel peuvent, sur leur demande, se faire assister d'un représentant du syndicat de leur profession, dans leurs réunions avec les employeurs. »*

Or, assister signifie secourir, aider. Se « faire assister » signifie donc se faire secourir, se faire aider.

Dans le cas que nous signale notre correspondant, le patron voudrait probablement profiter de l'inexpérience des nouveaux élus du personnel ; c'est pourquoi il prétend refuser la parole au secrétaire de la section syndicale.

En premier lieu, les délégués doivent informer les ouvriers de cette attitude patronale et également saisir l'inspecteur du Travail pour imposer le respect de la loi.

\*\*

**Q.** — Pour raison de maladie, une ouvrière du textile a manqué plusieurs semaines. A son retour elle est remplacée et licenciée.

**Le patron a-t-il le droit de le faire ?**

**R.** — La maladie, comme l'accident du travail n'est pas, par elle-même, rupture du contrat.

En effet, l'employeur qui se trouve dans l'obligation de remplacer son ouvrière malade peut le faire, mais il doit demander l'autorisation à l'Inspection du Travail en fournissant la preuve qu'il est obligé de pourvoir à son remplacement.

Il doit ensuite la mettre en demeure de reprendre son service. Au cas où cela lui serait impossible il est normal que les préavis d'usage soient respectés.

Toutes dispositions contraires sont illégales et génératrices de dommages et intérêts.

Cependant, les délégués doivent exiger, avec l'appui de tous les travailleurs, que cette ouvrière soit réembauchée dès son rétablissement. De toutes façons, la priorité d'embauche lui est réservée.

**Q.** — Le patron a-t-il le droit d'imposer une date d'élection sans consulter les organisations syndicales ?

**R.** — Le patron ne peut, de son propre chef, fixer la date des élections.

La loi du 16 avril 1946 prévoit, en effet (art. 5 du statut du délégué) :

*« La répartition du personnel dans les collèges électoraux et la répartition des sièges entre les différentes catégories feront l'objet d'un accord entre le chef d'entreprise et les organisations syndicales intéressées. »*

Lors de la conclusion de cet accord, pourra donc être fixée la date des élections et être déterminé le caractère représentatif des organisations présentant des candidats.

Dans plusieurs corporations, des conventions spéciales existent, fixant le délai entre le dépôt de la liste et la date des élections.

Signalons, d'autre part, qu'un décret du 25 février 1939, abrogé maintenant, mais dont les dispositions peuvent être reprises à titre de dispositions coutumières, indique :

*« La date et les heures d'ouverture et de fermeture du scrutin fixées, pour chaque collège électoral, par le chef d'établissement, après consultation des délégués sortants, seront annoncées, 15 jours au moins à l'avance, par un avis affiché, en même temps que la liste électorale, aux emplacements habituellement réservés pour les avis donnés aux ouvriers. »*

\*\*

**Q.** — L'employeur peut-il licencier pour un motif quelconque un mutilé de guerre ?

**R.** — Deux lois régissent cette question : celle du 26 avril 1924 et celle du 31 décembre 1948.

Elles prévoient :

1° Pour les employeurs occupant plus de 10 salariés, l'emploi obligatoire de mutilés, dans la proportion de 1/10 du personnel, sous réserve que le temps de travail des mutilés soit des 1/10 des heures travaillées au total dans l'entreprise.

2° Pour les entreprises occupant un nombre de salariés égal ou supérieur à 30, sur la proportion de pensionnés de guerre dont l'emploi est obligatoire 1/3 seront des pensionnés ne jouissant que d'une capacité réduite.

3° Les patrons qui ne respectent pas ces pourcentages sont passibles d'une amende de 150 francs par jour.

Les délégués doivent veiller au respect de ces prescriptions légales et signaler à la Direction de la Main-d'Œuvre tout manquement à cet égard.

**Renforcer sans cesse la C.G.T. doit-être une de vos préoccupations.**

**Où en êtes-vous dans votre entreprise dans la campagne de recrutement ?**

**Pour défendre la Paix, vos salaires, vos libertés, contre le chômage et pour du travail à tous, combien d'adhésions avez-vous recueilli sur le bulletin ? " Prends ta place ".**